

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 59 Secteur MACDONALD EOLE EVANGILE- Marché de travaux - Contrat de transaction avec le groupement EIFFAGE TP / EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE / EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS IDF.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le contrat de transaction avec le groupement EIFFAGE TP / EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE / EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS IDF, titulaire du marché N°2010 137 000 1850 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un contrat de transaction avec le groupement EIFFAGE TP / EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE / EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS IDF, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-020 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO